

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 19 Septembre 2019

Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 19 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 septembre 2019

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDDINE, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Absentes excusées : Mme Sylvie THIVILLIER, pouvoir à Mme Monique RAGEYS  
Mme Christel CANU, pouvoir à M Didier REYMONDON

Secrétaire de séance : M Didier REYMONDON

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2019.

Serge FORISSER rectifie le compte rendu du 27 juin (partie compte rendu des commissions intercommunales) :

**SIMA COISE** : Serge FORISSIER explique que le secteur Nord de la CCMDL disposait jusque-là d'un technicien qui contrôlait les systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC). Ils vont maintenant déléguer cette compétence au SIMA COISE. La Communauté de Communes de Forez Est envisage également de faire de même. Face à ces changements, le SIMA COISE va devoir embaucher, mais les subventions, notamment de l'Agence de l'Eau n'existent plus, ce qui entraine de grosses difficultés pour pérenniser des emplois.

D'autre part, il est fait remarquer que toutes les communes de la CCMDL ont des « points noirs », c'est-à-dire des habitations qui ne sont pas conformes et qui rejettent des eaux usées dans le milieu naturel.

Toutes les aides (agence de l'eau...) étant supprimées, il est difficile de contraindre les propriétaires. Dans le cas d'une vente, les nouveaux acquéreurs ont 18 mois pour réaliser les travaux et la mise en conformité.

**COMMISSION ASSAINISSEMENT** : Lors d'une nouvelle construction, la question se pose sur qui détient la compétence pour aller vérifier la conformité des travaux. ? Est-ce que toutes les communes vont vérifier les travaux ?

Abstentions Michelle GASSILLOUD, Sébastien GUYOT, Henri BRUYAS

### • DELIBERATION : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité peut être accordée chaque année pour le gardiennage de l'Eglise. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire préfectorale E-2017-36 du 29 juin 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2018 à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. (Circulaire N°E-2018-8 du 8 mars 2018). Dès lors, pour l'année 2019, l'indemnité ainsi versée à Mme Madame Marie-Noëlle ROUSSET pourrait être fixée à 479.86 euros. Délibération adoptée à l'unanimité.

### • DELIBERATION : SUBVENTION OGE

Monsieur le Maire fait état d'un courriel de l'OGEC qui sollicite le versement de la subvention allouée dans le cadre du contrat d'association. Le montant s'élève à 41 139.85 €. Il est précisé que la hausse est consécutive à l'embauche d'une seconde ASEM à temps partiel. Ce point avait été prévu et annoncé à la commune en amont.

Monsieur le Maire présente les comptes de l'OGEC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### • DELIBERATION : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE PAUL CLAUDEL

Madame Annick VIVARES souhaite dispenser des cours de chants certains vendredi soir et samedi après-midi. Elle donne ces cours dans le cadre de son entreprise « Cultiver sa voix ». Dans ces conditions et étant donné qu'il ne s'agit pas d'une association, il est proposé qu'elle participe aux frais de fonctionnement de la salle Paul Claudel (électricité, chauffage...). Monsieur le Maire propose de fixer la location de la salle à 200 € pour une année de cours (de septembre à juin).

9 Voix POUR ; abstentions de Aurélie LEVIEUX, Noël BROCHIER, Serge FORISSIER, Jean-Pierre KHIREDDINE, Sébastien GUYOT

**DEVELOPPEMENT DURABLE** : Noël BROCHIER :

- Le Parc Eco Habitat fêtera ses 10 ans le 5 octobre
- Panneaux photovoltaïques : La commune de Pomeys dispose de maintenant de 3 sites de production : salle Jean Letrève (porté par la commune), la salle des sports (porté par le SYDER) et l'épicerie (porté par Monts énergie).
- Une étude sur la production d'électricité en éolien est en cours.
- Station GNV (Gaz Naturel pour Véhicule): La Communauté de Communes va installer une station de recharge rapide destinée aux poids lourds sur le site de Croix Chartier.
- PCAET : Le Plan Climat Air-Énergie Territorial arrive en phase de consultation du public.

**QUESTIONS DIVERSES**

**LOTISSEMENT DU PANORAMIC** : La mise aux normes et le changement des lampadaires ont été réalisés.

Extinction de l'éclairage public : L'installation des mâts solaires a débuté. La mise aux normes des armoires électriques suivra.

**MAISON DES JEUNES** : Au mois d'août, l'ancien bureau a récupéré le baby-foot, le frigo, la cuisinière, l'ordinateur et les canapés du local. Or l'association Maison des Jeunes a été dissoute le 8 juin. Le matériel a donc été récupéré par des citoyens et non plus par l'association puisqu'elle n'existait plus. Monsieur le Maire fait part de son mécontentement sur ces agissements... En effet, le baby-foot a été acheté il y a de nombreuses années par les bureaux précédents, la cuisinière, le frigo et l'écran d'ordinateur avaient fait l'objet d'une subvention de la commune en 2015. Il est dommage que ce matériel ne soit pas resté pour permettre à d'autres jeunes du village de pouvoir redémarrer une association. Monsieur le Maire va demander que ce matériel soit rapporté au local.

Le Centre Socio Culturel de SSSC va être contacté pour envisager la mise à disposition d'un encadrant pour étudier un projet de redémarrage d'activités destiné à nos jeunes.

**COUR ECOLE PRIVEE** : Suite à l'agrandissement de la cour de l'école, l'OGEC a demandé s'il était envisageable que la cour de l'école soit goudronnée. L'association a acheté des jeux d'extérieur qu'ils souhaiteraient installer sur un terrain propre et fonctionnel pour les enfants. 3 devis ont été demandés. C'est l'entreprise Lacassagne qui est la mieux disante pour un montant de 6 700 €. Nous en profiterons pour régler la problématique des eaux pluviales de cette cour. Sortie du parking vers l'école privée : Afin d'améliorer la visibilité, un miroir va être installé et le muret cimenté sera remplacé par une grille ajourée.

**CHANTIER EPICERIE** : LOT FACADES : La réception du chantier de l'épicerie a été prononcée en juin avec des réserves pour plusieurs entreprises. Toutes les réserves ont maintenant été levées, sauf le lot Façade. Tout au long du chantier, ce lot, porté par l'entreprise COURTADON, n'a pas donné satisfaction. Les travaux n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art, le chantier n'a pas été nettoyé, l'entreprise était souvent absente aux réunions de chantier, les réserves ne sont toujours pas levées... Dans de tels cas, le Cahier des Clauses Administratives Particulières, pièce contractuelle dans un marché public, prévoit des pénalités qui ont été chiffrées à 9 400 € pour un montant total du lot à 11 057 €. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil quant à leur application. Le conseil est unanime pour appliquer les pénalités telles que proposées.

Vanessa BANCEL ouvrira l'épicerie sous l'enseigne PROXI fin octobre.

**ENQUETE PUBLIQUE** : L'enquête publique sur la mise à jour du zonage d'assainissement et le schéma directeur des eaux pluviales est en cours depuis le 17 septembre et jusqu'au 17 octobre.

**FOOT** : Le club Hauts Lyonnais projette d'installer une tribune pour augmenter la capacité d'accueil du public du stade de la Neylière. Un dossier d'autorisation de travaux est en cours pour modifier cet ERP (Etablissement Recevant du Public) actuellement classé en 5<sup>ème</sup> catégorie avec une capacité d'accueil de 300 personnes. Le projet consiste à créer une tribune de 400 places.

**GARDERIE PERISCOLAIRE** : 81 enfants sont scolarisés cette année dans les écoles. Les effectifs sont en hausse à la garderie et à la cantine. Les horaires de la garderie pendant le temps de midi ont dû être modifiés pour que les enfants aient un temps suffisant pour manger à la cantine.

**PROJET RACHAT CURE** : Une discussion a été engagée avec la Paroisse pour étudier une cession du bâtiment de la cure et du terrain d'assiette à la commune. Ce bâtiment pourrait accueillir une Mam (Maison d'Assistantes maternelles) et permettre d'avancer sur le projet de centralité du village. A notre demande, le Service des Domaines estime ce bien à 90 000 €. Une prochaine réunion avec la Paroisse permettra d'avancer sur ce projet.

**PIZZA BRUNO** : Le Pizzaiolo s'installera dorénavant le vendredi soir dans le village, devant le local technique.

**VIDEOSURVEILLANCE** : La loi ayant évolué, il est possible aujourd'hui de mettre en place une surveillance par appareil photo pour des sites d'apports d'ordures ménagères comme celui à cote de la salle des sports. Le conseil après en avoir débattu, décide, devant la complexité d'utilisation d'un tel dispositif, de ne pas mettre en place cette surveillance pour l'instant.

**CONTAINERS SUPPLEMENTAIRES A CHAVANNES** : Il est constaté un problème récurrent avec les containers d'apports situés à Chavannes qui débordent régulièrement. Une demande de containers supplémentaires sera faite à la Communauté de Communes.

**PROTECTION SOCIALE DES AGENTS** : Les contrats pour la protection sociale des agents (garantie maintien de salaire GMS) arrivent à échéance au 31/12/2019. C'est de nouveau la Mutuelle Nationale Territoriale qui a été retenue par le Centre de Gestion du Rhône qui porte ces contrats. La commune doit se prononcer sur les choix qu'elle souhaite proposer à ses agents. Après discussion, il est décidé de retenir la GMS avec une participation de 10 €/mois/agent (comme actuellement) et aussi de proposer le volet santé (mutuelle) avec une participation de 5€/mois/agent. Ces propositions seront adressées au comité technique du Centre de gestion pour avis avant d'être délibérées lors d'une prochaine séance.

**REMERCIEMENTS** : Monsieur le Maire fait part de différents courriers d'associations qui remercient le conseil municipal pour l'attribution de subventions : Sourire et partage, BUHL, Association pour le développement de l'animation et des loisirs de l'Hôpital de Chazelles/Lyon, L'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais.

**ELECTIONS MUNICIPALES 2020** : Elles auront lieu le dimanche 15 mars et 22 mars 2020 si deuxième tour.

La séance est levée à 23h45

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 24 OCTOBRE à 20h00**